

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CREATION,
ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) - BUDGET
PRINCIPAL**

N° CC_2025_0135

Séance du : mercredi 15 octobre 2025

Convocation du : 8 octobre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPEROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE, Cuneyt YESILYURT

Représentés :

Christian DUPESSEY par Dominique LACHENAL, Christian AEBISCHER par Michel BOUCHER, Yves CHEMINAL par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Claude ANTHONIOZ par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Bernard BOCCARD, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS

Excusés :

François LIERMER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Leila YESIL

La présente délibération a pour objet, la création des autorisations de programme (AP) du budget Principal à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AP
2025-6/ 937	Rénovation énergétique des logements	Création de l'autorisation de programme	1 824 000 €
TOTAL des autorisations de programme			1 824 000 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la

présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement du budget Principal dans les conditions prévues en annexe.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 16/10/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 20/10/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

CREATION DE L'APCP RENOVATION ENERGETIQUE

Le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 2 juillet 2025, le nouveau dispositif de rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels d'Annemasse. Ce dispositif sera réalisé entre 2025 et 2031.

Le précédent dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc privé porté par Annemasse Agglo a pris fin en juillet 2022, après 5 années de fonctionnement. Le programme « Chaud Dedans » a accompagné 38 copropriétés dans leur programme de rénovation énergétique. Des décisions de financements ont été prises en fin de dispositif pour 2 copropriétés, « Le Livron » et « Le Val d'Arve ». Les travaux n'ayant pas été entièrement livrés, le versement de la subvention d'Annemasse Agglo sur ces 2 copropriétés du précédent dispositif n'a pas encore été effectué.

L'enveloppe financière est estimée à 1 700 000€ pour le dispositif 2025-2031 et à 124 000 € pour le solde du programme « Chaud Dedans ». Les premières conventions pour le nouveau dispositif seront signées en 2025 mais les versements interviendront plusieurs mois plus tard. La création d'une autorisation de programme permettra un engagement comptable de ces conventions, sans impacter les crédits de l'année.

Une autorisation de programme de 1 824 000€ est créée pour le dispositif de rénovation énergétique des logements lors du vote de la Décision Modificative n°2025-03, dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Années	DM 2025-03 Création de l'opération
2025	0,00 €
2026	139 000,00 €
2027	300 000,00 €
2028	300 000,00 €
2029	300 000,00 €
2030	385 000,00 €
2031	400 000,00 €
TOTAL	1 824 000,00 €

Les crédits sont imputés sur le gestionnaire PLH, au compte 20422, opération 937 et antenne OS066.

Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

Direction de l'Habitat (DH)

Le 13/08/2025

RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS - CREATION DE PROGRAMME DM 2025-03

APCP 2025-6
 Opération 937

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total du programme (TTC) DM 2025-03	Programme DM 2025-03															
		2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031			
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
Subvention d'équipement	1 700 000,00 €	0%	- €	1%	15 000,00 €	18%	300 000,00 €	18%	300 000,00 €	23%	385 000,00 €	24%	400 000,00 €	100%	1 700 000,00 €		
Reliquat programme "Chaud Dedans"	124 000,00 €	0%	- €	100%	124 000,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	124 000,00 €		
Total	1 824 000,00 €	0%	- €	8%	139 000,00 €	16%	300 000,00 €	16%	300 000,00 €	16%	300 000,00 €	21%	385 000,00 €	22%	400 000,00 €	100%	1 824 000,00 €